Rue Michel
Rue de l'Eglise
Rue de l'Hôtel de Ville
Rue du Commerce
Rue Altrescht
Kayl
Grand-Rue
an der Buurg
Rue de Noertzange
Rue de la Chapelle
Rue Biermecht
Rue Joseph Muller
Rue du Moulin
bei der Millen
Kneipe-Gäertchen
Rue de Tétange
Quartier Brill
Brill
Rue de Marcinelle
Rue Dr Henri Cleesen
Rue Anne Beffort
Chemin
Stäerz
Rue des Mineurs
Rue David Hummer
Gënzebéchel
Chemin de fer
Rue du Faubourg
Rue Neuve
Orbett
Rue du Fossé
Rue de l'Industrie
Rue Pierre Schiltz
Käler Baach
Fuusswisen
Cité Berens

HAB-1 IIIa 1L
HAB-2 III 3L
MIX-u III 3L
MIX-u III 16L
MIX-u III 11L
MIX-u III 6L
MIX-u III 3L
MIX-u IV 6L
MIX-u IV 16L
MIX-u III 20L
MIX-u III 6L
MIX-u IV 25L
MIX-r II 1L
HAB-1 IIIa 12L
HAB-1 IIIb 1L
HAB-2 III 3L
HAB-1 IIIa 2L
HAB-1 II 1L
HAB-1 I 1L
HAB-2 IV 10L
GARE
BEP
COM
EA
EC
HB
QB
CB

Legende

Délimitation du PAP et des zones du PAG
- Délimitation du PAP
- Délimitation des différentes zones du PAG
- Délimitation de la densité dans les différentes zones

Nombre de niveaux et de logements par immeuble
- I,II,III, ... nombre de niveaux pleins
- L1, L3, L6, ... nombre de logements

Secteur et éléments progetés d'intérêt communal:
- Bâtiments à conserver
- Gabarits à conserver
- Monument à conserver
- Muret à conserver
- Arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- Alignement obligatoire pour constructions principales

Servitudes
- Servitude de type urbanistique - type: "environnement construit": EC
- Servitude de type urbanistique - type: "ensemble architectural": EA
- Servitude de type urbanistique - type: "Cité Néiwiss": CN
- Servitude de type urbanistique - type: "Cité Berens": CB
- Servitude de type urbanistique - type: "Quartier Brill": QB
- Servitude de type urbanistique - type: "Helbertsbam": HB

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives:
- Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national ou inscrits à l'inventaire supplémentaire

Fond de plan
- Parcellaire (PCN 2014)
- Constructions existantes (PCN 2014)
- Constructions ajoutées (photo aérienne ACT 2013)
- Limite communale

Référence: 19579/18
Le présent document appartient à ma décision d'approbation du: 28/07/2023
La Ministre de l'Intérieur
Taina Bofferding

TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE KAYL

0 500 1.000 m

INDICE	DATE	COMMENTAIRES
A	20.02.2017	Agrandissement du quartier existant à cause de la supression des zones de verdure "Rue des Prés/Rue Bechet" au niveau du PAG
B	11.10.2017	Modifications retenues dans les cadre de la procédure précédent le vote du conseil communal
C	28.05.2018	Modifications selon l'approbation du Ministre de l'Intérieur du 04 mai 2018
D	10.11.2022	Adaptations selon la modification « Adaptations et redressement erreurs matérielles »
E		
F		
G		

MAÎTRE DE L'OUVRAGE
COMMUNE DE KAYL

PROJET
PROJET D'AMENAGEMENT PARTICULIER - QUARTIER EXISTANT

PLAN
LOCALITE DE KAYL - PARTIE CENTRE

BUREAU D'ÉTUDES
zilmplan s.à r.l.
Urbanisme & Aménagement du Territoire
4, rue Albert Simon, L-5315 Contern, Tél.: +352 26 390-1, info@zilmplan.lu, www.zilmplan.lu

DESSINÉ PAR	SAY	FORMAT	A0 (841x1189 mm)
VÉRIFIÉ PAR	CRH	ÉCHELLE	1:1.000
DATE	27.07.2016		0 25 50 m
FICHIER	P:\LP-SC\2018\20181178_ModPAG et PAPqe -erreurs mat\D_Plans\PDF\1_Versions coordonnées\PAP-QE		
PLAN N°	20140409-ZP_KAYL_PAP_QE_PG_05_d		

FOND DE PLAN © ORIGINE CADASTRE: DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG - COPIE ET RÉPRODUCTION INTERDITES